

	Règne.	Chap.	Section
sur le dit chemin, abandonnent leurs lots durant deux mois, ils forfai- ront leurs droits sur iceux, et les dits lots redeviendront en la possession des Commissaires, qui pourront les transporter, &c. à toutes autres personnes qui désireront s'y établir.	6 Geo. IV.	32	7
Les Commissaires feront rapport à la Législature.	..	..	9
BALDWIN—John S.			
La somme de £274 14 4 sera remboursée au dit Baldwin et Jules Quesnel, pour autant par eux payés pour droits, contre l'intention de l'Acte de la 53e. Geo. III, c. 11.	7 Geo. IV.	18	
BANQUE DE MONTREAL.			
L'acte pour l'incorporer (1 Geo. IV, c. 25,) est continué au 1er. Mai, 1837.	10 et 11 } Geo. IV. }	6	1, 11
Les Directeurs soumettront les règles et réglemens qu'ils feront à une Assemblée Général des Actionnaires, après six semaines d'avis public.	..	..	27
Si les dits réglemens sont approuvés par l'Assemblée, ils seront obligatoires.	..	..	2
En l'absence du Président, les Directeurs pourront faire suppléer le Vice Président à son défaut.	..	..	..
Au lieu de neuf Directeurs, il n'en sera élu que sept annuellement.	..	..	3
En l'absence du President et du Vice Président du Bureau, les Directeurs nommeront un d'entre eux.	..	..	4
Les Assemblées Générales seront convoquées par au moins vingt Actionnaires, qui formeront vingt-cinq actions dans le fonds capital.	..	..	5
Le Gouverneur, ou aucune des autres Branches de la Législature, pourront requérir du Président, &c. un état des affaires de la corporation.	..	..	6
Le montant total des billets d'une somme moindre que cinq piastres chacun en circulation, n'excèdera pas un cinquième du fonds versé.	..	..	7
	..	..	8